

DEMANDE DE PRET EQUIPEMENT MOBILIER / MENAGER / INFORMATIQUE A partir de janvier 2025

Pour les familles Allocataires de la Caf du Puy-de-Dôme qui remplissent les 4 conditions suivantes :

- 1. Avoir au moins 1 enfant de moins de 21 ans à charge ou 1 enfant à naître (déclaration de grossesse enregistrée à la Caf).
- 2. Percevoir au moins 1 prestation familiale ou sociale.
- 3. Avoir un quotient familial Cnaf inférieur ou égal à 750 € au dépôt de la demande.
- 4. S'assurer que votre dossier Caf est à jour par rapport à votre situation au moment de la demande. En cas d'incohérence, l'étude de la demande est suspendue jusqu'à régularisation du dossier.

Pour les parents non-gardien à titre familial résidant dans le Puy-de-Dôme (qui ne perçoivent pas de prestation familiale ou sociale) :

- 1. Avoir au moins 1 enfant de moins de 21 ans régulièrement présent au foyer.
- 2. Avoir un quotient familial Cnaf inférieur ou égal à 750 € au dépôt de la demande.

Pour nous permettre d'examiner votre demande, vous devez COMPLETER, DATER et SIGNER cet imprimé.

Tout dossier incomplet sera retourné.

Pièce à joindre obligatoirement : Un devis nominatif établi par le fournisseur de votre choix indiquant la nature détaillée et le prix TTC de chaque article. Toute commande ou facture fera l'objet d'un rejet.

Pour les parents non-allocataires : joindre en plus à la demande : 1 déclaration de situation, 1 RIB, l'avis d'imposition, 1 autorisation de prélèvement automatique, 1 titre de séjour si nécessaire.

Numéro allocataire (si vous en avez un)
Nom: Prénom:
Date de naissance :
Adresse actuelle :
Téléphone :
Situation familiale :
Etes-vous en situation de surendettement (dossier déposé à la Banque de France en cours ou signé) : oui non
Si votre adresse et/ou votre situation familiale et/ou professionnelle vient de changer, merci de nous l'indiquer ci-après avec la date du changement et la nouvelle adresse :
Si vous êtes hébergé(e) provisoirement et allez accéder à un nouveau logement, merci de nous préciser la date d'entrée prévue :



<000000120500000000>

A COMPLETER	A COMPLETER						
OBLIGATOIREMENT		OBLIGATOIREMENT					
PRIORITE : Numéroter	ARTICLES MENAGER						
les articles selon votre							
priorité (en premier 1,		Montant	Montant de l'article				
en second 2)		maximum autorisé	souhaité (TTC)				
		` ′					
	Appareils de cuisson	400 €/article					
	Lave-linge	500€					
	Lave-vaisselle	400 €					
	Aspirateur 150 €						
	Congélateur/réfrigérateur						
	ARTICLES MOBILIER						
	CHAMBRE ENFANT	500 €/enfant					
	Sommier + pieds	-					
	Matelas						
	Meuble de rangement						
	Bureau + Chaise						
	Lits superposés						
	Lit combiné avec bureau						
	Lit surélevé avec rangements intégrés						
	Lit bébé, lit évolutif						
	CHAMBRE PARENTS (sauf encadrement de lit) 430 €						
	Sommier + pieds						
	Matelas						
	Meuble de rangement						
	MOBILIER DE CUISINE	500€					
	Table						
	Chaises						
	Meuble de rangement						
	ARTICLES INFORMATIQUE						
	Articles informatique	600 €/famille					
	PC Portable (1 article/famille)	500€					
	PC Fixe (1 article/famille)	500€					
	Imprimante (1 article/famille)	100€					
	Tablette (1 article/famille)	200€					
	Smartphone (1 article/famille)	150€					
TOTAL DES ACHATS		1 300 €					
TOTAL DES ACTIATS	Si famille de 3 enfants et +	1 600 €					

ATTENTION de bien compléter ce tableau :

- Tout article SUPERIEUR au prix maximum autorisé SERA REJETE.
 Le montant total maximum du prêt s'élève à 1300 € ou 1600 € pour les familles de 3 enfants et +.

Les articles doivent appartenir à une classe énergétique économique et respectueuse de l'environnement (indice de réparabilité et de consommation énergétique...).

Déclaration sur l'honneur

- > Je m'engage :
 - 1. A ne pas récupérer la marchandise avant le paiement du prêt.
 - 2. A prendre uniquement le(s) article(s) accordé(s) en respectant le prix maximum autorisé.
 - 3. A n'accepter aucun autre article que ceux figurant sur cet accord.
- ➤ Je donne mon accord pour que le montant du prêt soit versé directement au fournisseur et que le remboursement soit effectué par retenues sur les prestations familiales dont je suis bénéficiaire ou à défaut par prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal dans les conditions prévues au contrat de prêt.
- > Si je suis parent non-gardien : J'atteste sur l'honneur recevoir régulièrement mon ou mes enfant(s) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Week-end oui non	vacances scolaires oui non	autres pédiodes précisez

 Si vous bénéficiez d'une mesure de tutelle ou de curatelle, votre tuteur doit signer impérativement cette demande. 						
Cachet de la tutelle :						
Лr						
Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la présente demande sont exacts. Je m'engage à signaler sans délai à la Caf tout changement intervenant dans ma situation.						
,						

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR D'ACTION SOCIALE

BENEFICIAIRES POTENTIELS (voir première page de la demande)

Sont exclus du bénéfice des aides financières individuelles: les allocataires pour lesquels une fraude a été détectée par la Caf (indu frauduleux constaté dans les trois ans précédant la demande, ou non remboursé), les allocataires présentant un solde de créance(s) envers la Caf supérieur à 1500 € à réception de la demande, les allocataires en situation de surendettement.

NATURE, MONTANT DE L'AIDE ET MODALITES PRATIQUES

- La demande est conditionnée à la régularisation du dossier allocataire au titre des prestations légales. En cas d'incohérence, l'étude de la demande est suspendue jusqu'à régularisation du dossier.
- L'aide consiste en un prêt à taux zéro dans la limite du prix plafond fixé 1300€ ou 1600 € si famille de 3 enfants et plus.
- Le demandeur complète le formulaire accompagné des pièces justificatives à son nom (devis) et le fait parvenir à la Caf, il ne peut solliciter un nouveau prêt tant que le précédent n'est pas soldé.
- Les demandes pour des articles d'occasion, solutions respectueuses d'un développement durable sont encouragées : achats de seconde main, recours à l'économie sociale et solidaire, choix écologiques... sous réserve que ceux-ci soient vendus par des magasins spécialisés dans la vente d'occasion ou des associations du secteur de l'économie sociale. L'achat à des particuliers est exclu tout comme l'achat sur Internet.
- **Sont exclus** : les frais de livraison, de montage et les extensions de garantie. Toutefois, la taxe dite « écopart» doit être comprise dans le montant de l'article.
- Les demandes qui ne remplissent pas les conditions font l'objet d'un rejet administratif : (ex : QF supérieur à 750€, article non conforme, pas d'enfant à charge ...).
- L'aide est versée directement au fournisseur après réception du contrat de prêt signé (y compris par le conjoint) accompagné de la facture ou du bon de commande conforme au devis.
- Le demandeur **sera informé par courrier et sur son compte Caf** du paiement de son prêt au magasin. A réception de celui-ci, il pourra récupérer sa marchandise chez son fournisseur.
- L'attribution et le paiement de cette aide est subordonnée à la disponibilité des fonds d'action sociale de la Caf. Le Conseil d'Administration peut à tout moment modifier, supprimer ou arrêter tout ou partie de ces aides.

REMBOURSEMENT

- Le remboursement s'effectue en priorité par retenue mensuelle sur les prestations, ou à défaut, par prélèvement automatique.
- La 1^{ère} mensualité est exigible le mois suivant le versement du prêt.
- Les modalités de remboursement sont les suivantes :
 - o 30 mensualités maximum
 - o Pour les prêts inférieurs à 750€ : 25 € par mois
- En cas d'absence de paiement de deux mensualités, la Caf procédera à un recouvrement forcé de la créance qui deviendra immédiatement exigible. Le bénéficiaire du prêt peut solliciter exceptionnellement un réaménagement du montant de ses mensualités si sa situation change. Le bénéficiaire du prêt peut se libérer de sa dette par anticipation.

CONTROLE

La Caisse d'Allocations familiales se réserve le droit de contrôler toutes les informations transmises dans le cadre d'une demande d'aide financière individuelle et le bon usage des fonds alloués. Dans le cadre d'une fausse déclaration, d'un achat d'équipement non conforme aux devis d'origine, la Caf demandera le remboursement immédiat à l'allocataire des sommes qui lui ont été versées ou payées au fournisseur pour son compte.

Caf du Puy-de-Dôme – 2 rue Auger -CS 25010 – 63032 Clermont-Ferrand cedex 9

3230 Service gratuit + prix appel



Janvier 2025